



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5
Pouvoirs : 4
Votants : 28

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 22 décembre 2010

SÉANCE DU 5 JANVIER 2011

Le 5 janvier 2011 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Maire-adjoint*, BOURGES Nathalie, *Maire-adjoint*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Maire-adjoint*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Maire-adjoint*, BOURDEILLE Christian, *Maire-adjoint*, LENOIR Isabelle, *Maire-adjoint*, MONGIN Claude, *Maire-adjoint*, CANITROT Corinne, *Maire-adjoint*, GIOVANNONI Patrick, POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, SCHILOVITZ Joëlle, VACHER Gérard, LEMOINE Geneviève, TRANGOSI Annie, FRÉNOT Denis, BENOIT Dominique, VILLALDÉA AVILA Juan, BAZAUGOUR Isabelle, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

Avaient donné pouvoir : Mme MORIN Stanislawa à Mme SCHILOVITZ Joëlle – M. DAUDÉ André à M. USSÉGLIO-VIRETTA Guy - Mme ÉMOND Christine à M. GARCIA Jean-Paul – Mme LOUBIÈRE Régine à Mme CANITROT Corinne

Était absente : Mme Imane MAHILY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

1. Adopté, *par 25 votes pour et 3 abstentions*, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2010.
2. Approuvé, *par 25 votes pour et 3 abstentions*, la convention de mise à disposition de services auprès de la communauté de communes *Les Portes Briardes, entre villes et forêts*.
3. Approuvé, *à l'unanimité*, la convention de mise à disposition du syndicat intercommunal de la crèche familiale Gretz-Tournan de locaux techniques appartenant à la commune, sis 40 rue de Paris.
4. Décidé, *par 25 votes pour et 3 abstentions*, l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Yerres pour la compétence « mise en œuvre du SAGE » uniquement et approuvé les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Yerres.
5. Décidé, *à l'unanimité*, la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, fixé, *à l'unanimité*, sa composition (commune : 4 représentants désignés parmi les membres du conseil municipal, associations d'usagers concernés par la question de l'accessibilité : 2 représentants, associations représentant les personnes handicapées : 2 représentants) et désigné, *à l'unanimité*, les conseillers municipaux suivants pour siéger à cette commission : CANITROT Corinne, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, FRÉNOT Denis, TERRENOIRE Yves.

6. Décidé, à l'unanimité, la création d'un poste d'éducateur sportif hors classe et fixé, à l'unanimité, le régime indemnitaire afférent à ce grade.
7. Décidé, à l'unanimité, l'organisation d'une classe de découverte au bénéfice de 3 classes de l'école élémentaire Georges Travers, fixé, à l'unanimité, la participation des familles et décidé, à l'unanimité, de demander un chèque de caution de 50 euros par enfant afin de couvrir d'éventuelles dépenses médicales.
8. Décidé, à l'unanimité, d'accorder aux coopératives scolaires des établissements concernés, une subvention destinée à financer les frais induits par l'organisation de classes de découverte (tirages photographiques, achats de livres...) dont le montant a été arrêté comme suit pour l'année scolaire 2010/2011: école élémentaire Victor Hugo (540 euros pour 2 classes) ; école primaire Leclerc (540 euros pour 2 classes) ; école élémentaire Georges Travers (810 euros pour 3 classes).
9. Décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux instituteurs qui accompagnent leurs élèves dans les classes de découverte l'indemnité prévue par décret et fixé son montant.
10. Décidé, à l'unanimité, d'accepter les chèques emploi service universels préfinancés (CESU TPS) en tant que moyen de règlement de certains services municipaux.
11. Été informé de la décision de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne d'autoriser la société Gestamp Noury à étendre son atelier de travail mécanique des métaux et à mettre en place l'installation de traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique sur son site de Tournan-en-Brie.
12. Décidé, à l'unanimité, de céder au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Tournan-en-Brie 4 parcelles de terrain (cadastrées C n°145,146,233 et 347) pour un montant de 93 744 euros.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 6 janvier 2011

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 6 janvier 2011